

Le projet de Convention Opérationnelle tripartite n°42G124 – Ilot Dutel, entre la commune de Panissières, la Communauté de Communes de Forez-Est et l'EPORA, précise les engagements suivants :

- Coût de revient estimé de l'assiette foncière : 1 371 000 € HT
- Prix de vente contractuel prévisionnel de l'assiette foncière : 937 000€ HT
- Taux de participation de l'EPORA au déficit : 45 %
- Montant prévisionnel de minoration : 434 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

M. Grégory Dussud ne prend pas part aux débats et au vote. Constat du maintien du quorum.

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

- Approuve la Convention opérationnelle 42G124 tel que présentée,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- A Monsieur le Trésorier de Feurs,
- A Mme la Directrice Générale de l'EPORA
- A M. Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Noémie DUTEL

